

JACQUES ROUYER, SECRETAIRE GENERAL DU SNEP (1979-1997)**ÉLEMENTS DE REPONSE AUX PUBLICATIONS DE JEAN-LUC MARTIN****COMMENTAIRE GENERAL**

Cette étude concerne le contenu commun de la communication de JL Martin au colloque de Dijon du 23 octobre 2003 sur le rôle du SNEP dans l'histoire de l'EPS (Actes à paraître en Mars 2005), de son article de Juin 2004 dans la revue « Communisme », et enfin de la post face de son dernier livre sur l'histoire de l'EPS-1981- 2000. On comprendra que les responsables du SNEP actuels et anciens puissent être choqués d'être qualifiés, en conclusion de l'article de J-L Martin, de « *négationnistes* », de se livrer à des « *manipulations et distorsions* » quand ils essaient de rendre compte de leur activité passée ou encore de se voir reprocher, selon Marc Lazar, responsable de ce numéro de la revue « *d entraver l'établissement d'une histoire indépendante* ». Devant ces propos diffamatoires, on peut s'interroger sur les limites, les règles de respect réciproque, dans ce type de débat. Un syndicat n'aurait-il pas le droit et le devoir, en tenant compte du regard distancié et critique des historiens, de transmettre sa mémoire ? Et ceci sans naïveté, car le « révisionnisme » et le « négationnisme » n'ont pas épargné l'université elle-même. Au nom de leur compétence académique certains historiens n'hésitent guère à reconstruire la « vérité historique » au filtre de leurs convictions politiques et de leur subjectivité. En d'autres termes, au même titre que « l'acteur », l'historien n'est-il pas tout autant acteur et homme du temps présent ?

Soulignons-le, il ne s'agit pas de contester la légitimité d'une étude objective sur les relations entre culture communiste et militants du SNEP, au contraire, et je suis personnellement prêt à coopérer en affirmant même qu'il n'y a rien à cacher. Ce qui est contestable, par contre, c'est de déduire du constat de cette relation, interactive d'ailleurs, le postulat selon lequel il y a eu « *relais* », « *sujétion* » du syndicat au PCF, comme s'il était inimaginable que des syndicalistes puissent assumer normalement leur fonction. L'équation simpliste « *Unité et Action = PCF = URSS* » est aujourd'hui largement contestée, notamment par Antoine Prost dans sa préface à l'**Histoire de la FEN** (2) de Guy Bruy.

C'est au fond faire montre d'une profonde ignorance des réalités du syndicalisme enseignant français, pourtant objet déjà de nombreux travaux. C'est, de plus, méconnaître la spécificité très professionnelle du syndicalisme en EPS, dont des militants de toutes sensibilités ont été porteurs, et qui sont les oubliés dans cette conception très contestable de l'histoire.

Ceci aboutit surtout à fausser l'intelligibilité de l'histoire politique de l'EPS elle-même, à escamoter les enjeux pédagogiques et sociaux qui en ont été le moteur. Mais ce qui est le plus grave c'est que dans son acharnement à démontrer son postulat, J-L Martin se livre lui-même à de fâcheuses distorsions des faits.

Je m'en tiendrai ici à un seul exemple qui concerne l'importante question du rattachement de l'EPS à l'Education nationale en 1981, question que je traite de façon plus détaillée dans ma communication. (Voir également les mises au point contenues dans l'article du bulletin de l'AFRAPS de février 2004)

J.L. Martin affirme à trois reprises que le Programme commun « *...ne comporte aucun engagement explicite de satisfaire cette revendication* » alors qu'il est écrit dans ce programme, page 87 « *L'Education Nationale généralisera à tous les degrés l'EPS* » phrase qui désigne pourtant clairement l'institution qui sera responsable de l'EPS. J-L Martin croit conforter sa thèse en précisant, sans citer la phrase décisive, que la question de l'EPS est traitée dans le chapitre « *SPORT* » ce qui est exact mais ce qui n'enlève rien à la mesure proposée; ainsi avec une étonnante mauvaise foi, Martin joue sur le titre du chapitre pour faire croire que la mesure du rattachement de l'EPS à l'EN n'est pas présente. Ajoutons une précision savoureuse, J-L Martin a-t-il relu la fameuse proposition 104 du candidat Mitterrand ? Celle-ci comprend deux phrases : « *L'état garantira l'indépendance du mouvement sportif. L'EPS deviendra une dimension essentielle des enseignements dispensés par l'EN* », mais sous quel titre ?... « *LE SPORT* » ! Le SNEP aurait peut-être dû dénoncer la chose !

Par ailleurs, il affirme que le candidat communiste se garde lui-même de tout engagement sur ce point et que le candidat socialiste est donc le seul à s'être prononcé ; le lecteur ne saura pas que le n° 315 de l'Ecole et la

Nation publie en février 1981, les propositions du PCF dont celle-ci : « *L'EPS doit dépendre du ministère de l'Education Nationale* » appuyée par l'éditorial de Charles Fiterman qui souligne que « *ces propositions s'inscrivent dans le plan de lutte du candidat communiste* »

Pourquoi ces contrevérités ? Serait-ce pour tenter de légitimer le schéma prédéfini : le PC (donc le SNEP...) aurait été contre le rattachement de l'EPS à l'Education nationale ; seul le PS aurait été pour !

Mieux encore, J-L Martin avance la fable d'une ambition communiste pour un Ministère des Sports gardant l'EPS, ce qui est chronologiquement invraisemblable : l'accord de gouvernement PC-PS - qui n'était pas évident – fut conclu pour le second tour des législatives du 21 juin et en vue du deuxième gouvernement Mauroy présenté le 23 juin, qui comprendra quatre ministres communistes, c'est à dire presque un mois APRES la réalisation du rattachement !

Nous ferons donc ci-après une série d'autres remarques sur les « preuves » avancées par J-L Martin dans son article en souhaitant donner matière à réflexion aux historiens.

Enfin nous porterons à la connaissance des lecteurs la lettre d'un ancien responsable national, Joël Meillat (3) interviewé par l'auteur parce que réputé « non aligné », mais qui n'apprécie pas l'utilisation de ses propos. Dans le même ordre d'idée, que penser de l'élégance du procédé qui consiste à choisir de faire témoigner des militants ayant quitté la direction du SNEP pour des raisons très différentes mais génératrices de ressentiment. Des dizaines d'autres responsables nationaux auraient pourtant pu également donner leur point de vue !

En conclusion, il appartient aux initiateurs de ce séminaire d'être juges de la nature des suites à donner à cet échange.

COMMENTAIRE ANALYTIQUE

Quelques mots sur l'introduction, certes brève mais qui, en mélangeant les événements et les chronologies (Que vient faire ici la campagne de Jacques Duclos de 1969 ?) atteste de l'incompréhension des causes syndicales qui entraînent les changements de majorité au SNES, au SNES-SUP, au SNEP (cf. Mouriaux, Brucy, Dalançon, Frajerman)

- 1- Les manifestations de culture communiste au SNEP

J-L Martin estime que le discours du bulletin rappelle « *irrésistiblement la prose de l'Humanité* » et cite Joseph Comiti pour attester du caractère communiste du discours du SNEP.

D'abord, il est fâcheux qu'il s'appuie sur le témoignage d'un homme politique réputé d'une droite dure qui avait déjà utilisé ce même type d'accusation pour justifier, en 1969, la suppression des ENSEPS considérées comme fiefs rouges... Ensuite il faudrait examiner l'ensemble des discours syndicaux de l'époque et la culture commune syndicale post-1968, le langage ultra-gauche des deux minorités du SNEP mais aussi ceux de la majorité autonome de la FEN qui ne craignait pas de parler de socialisme et de lutte de classes, (un communiqué commun FEN-CGT de 1982 se prononce pour « *une rupture progressive mais réelle avec le capitalisme* ») c'est pourquoi écrire que les militants « *apprennent (...) à haïr* » les forces du capitalisme, fait plutôt sourire quant aux phantasmes de l'auteur . Sur ce point comme sur les suivants, il faut mentionner le rôle de régulation du courant Unité et Action de la FEN qui travaillait en permanence, avec la participation de militants socialistes notoires, à la mise à jour de positions communes.

Enfin, rappelons que 80 % du contenu des bulletins était consacré à des écrits pédagogiques et corporatifs plutôt apolitiques.

- 2- « L'attachement inconditionnel à l'URSS »

Alors que dans les années 70, les militants, sous le choc des événements de Tchécoslovaquie, étaient plutôt méfiants à l'égard de l'URSS, pour J-L Martin une publicité dans le bulletin présentant un voyage de France-URSS sur la formation des cadres devient la preuve d'un SNEP inféodé, ce qui n'est pas très sérieux quand on sait le nombre de séjours dans les pays de l'Est proposés par l'amicale de ENSEPS, la Ligue de l'enseignement (bulletin 31, p2) et d'autres. Quant à l'article du bulletin cité de 1975: « L'EPS dans les pays

socialistes et le projet Mazeaud », il est très descriptif et ne présente nullement un tableau « *immaculé* » (dixit l'auteur), il tend à prouver au contraire qu'il n'y a pas de « modèle à reproduire ». Il argumente pour montrer que le ministre Mazeaud ne devrait pas invoquer l'exemple des pays de l'Est pour faire passer sa loi, notamment pour l'INSEP, alors que sa politique est très loin des efforts financiers et scientifiques consentis dans ces pays pour l'encadrement. Par exemple, l'INSEP ne sera pas rattachée à l'Enseignement supérieur. Quant à l'interview de trois champions cubains en 1976, certes édifiante et très datée, le lecteur ne saura pas que l'on y trouvait des informations sur une politique pour l'enfance mondialement reconnue, ainsi que le témoignage de Téofilo Stevenson, champion olympique de boxe expliquant qu'il avait refusé aux JO de Munich de passer professionnel, malgré une valise de deux millions de dollars, ce qui mérite quelque considération.

Il faudrait d'ailleurs faire le bilan du nombre d'articles de la Revue **EPS** sur les réalisations de ces pays, s'il y a eu ignorance, illusions, elles étaient largement partagées dans la communauté EPS.

- 3-« Droits de l'homme et défense de l'URSS ».

Rien de crédible qui autorise l'accusation de « *cynisme et de mauvaise foi* » du SNEP. L'affaire de l'Appel-pétition pour la Tchécoslovaquie en 1972 se limite à une réaction du SNEP sur le caractère unilatéral d'une initiative - première du genre -de la direction de la FEN, prise sans consultation de ses syndicats, ce que le lecteur ne saura pas comme il ne saura pas que cet appel est intégralement publié dans le bulletin n°33 cité. Il est aussi plutôt imprudent de reprendre l'accusation manœuvrière classique de la tendance du Manifeste sur l'affaire Boukovski, surtout sans signaler la mise au point montrant qu'il s'agit d'une contrevérité qui figure dans le même bulletin (P 51-bulletin 31).

L'auteur énumère cependant de nombreuses interventions positives sur ce terrain mais en laissant entendre qu'elles sont faites par calcul, la preuve en étant les petits caractères d'impression utilisés pour le texte ! (Signalons que tout un compte rendu de congrès est traité de la même manière).

- 4- Le culte de la lutte

Dans ce passage, l'auteur considère que le souci de former les jeunes à l'action à la base est une des preuves de « *l'emprise du PCF* » et que le syndicat fait de l'alarmisme quand il reproche aux pouvoirs publics de vouloir faire de l'EPS « *une activité de peu de valeur, à la fois rentable commercialement et utilisable pour les besoins du sport sélectif* » (et non « *collectif* » comme ce fut écrit par erreur).

Alors que la démonstration est loin d'être évidente, l'auteur philosophe ensuite sur la dimension religieuse de l'engagement communiste.

- 5- Organisation interne et démocratie

Affirmer que l'appartenance politique était déterminante pour le choix des responsables, c'est prendre les choses à l'envers. Dans l'histoire d'Unité et Action-SNEP, nombre de militants pédagogiques et syndicaux sont devenus communistes simultanément, dès les années 55-60 ensuite (ne pas oublier l'effet « guerre d'Algérie » dans cette politisation), et c'est dans ce vivier que des cadres syndicaux ont émergé naturellement. Quant à la démocratie syndicale, il est piquant de voir reprise la critique contre le syndicalisme de proximité. La réelle difficulté du SNEP, justement, tenait à l'existence de 6 à 7 000 syndiqués dispersés dans quelques milliers d'établissements, ce qui a conduit pour coordonner des actions efficaces à un fonctionnement quelque peu pyramidal. Relevons enfin, que si la désertion partielle des militants UID est mentionnée, rien n'est dit sur la tentative de scission tentée par Neaumat avec la création d'une « *association discrète, le Club des 500* ». Sans prétendre que le SNEP ait été un modèle de démocratie, le lecteur sait-il que tous les deux ans quatre listes se sont longtemps présentées, avec des textes d'orientation de 3 ou 4 pages et un appel à voter pour ou contre le rapport d'activité. A cela s'ajoutaient des tribunes libres jugées certes insuffisantes et des congrès plutôt vivants dont les comptes rendus sont disponibles.

Enfin dans ce chapitre « Démocratie », il faut relever hélas, la manipulation d'une citation d'Annick Davisse. Dans le livre **15 acteurs témoignent** de G. Couturier, l'intéressée décrit les débats pédagogiques différents dans les ENSEPS garçons et filles, au début des années 60 et elle reconnaît qu'elle défendait le courant sportif, plus par solidarité politique que par conviction pédagogique personnelle ; aucune allusion au syndicat. Or cette opinion pourtant clairement datée devient la preuve du fonctionnement monolithique de la direction UA : « *comme le rappelle une ex-secrétaire nationale* », or cette direction est élue 7 ans plus tard !

Concernant la démission d'André Drevon, militant de valeur, il est exact qu'il y avait un fonds de divergences politiques (préférence pour l'eurocommunisme italien), divergences qui se géraient normalement, comme avec d'autres, depuis longtemps. Il avait également tendance à un exercice autocratique de sa responsabilité. Alors de quelle provocation, s'est-il rendu coupable ? Et pourquoi la discrétion a-t-elle été préférée par tous, y compris dans le témoignage cité qui y fait allusion ? Sans doute par respect mutuel. Mais cela laisse l'évènement incompréhensible. Aujourd'hui, l'explication semble nécessaire : chargé de préparer un communiqué de presse sur les violences à l'usine SKF d'Ivry, A. Drevon a, par défi, reproduit intégralement un communiqué du PCF, contestable par ailleurs, et qui risquait de créer un amalgame inacceptable. Le collectif considéra qu'il avait trahi sa confiance et lui demanda sa démission. Y avait-il une autre issue ? Relevons à cette occasion que rien n'est dit sur les causes du départ de M. Chaigneau, justement peut-être parce qu'elles ne sont pas politiques mais simplement humaines : il n'a pas accepté en effet, en 1995, de ne pas être choisi comme futur secrétaire général du SNEP.

- 6- Stratégie d'action du SNEP

Postuler d'entrée que la stratégie du SNEP ne saurait être que convergente avec les perspectives du PCF confirme la méconnaissance du fait syndical et le parti pris de l'entreprise.

Ainsi pour 1969-1970-1971, il est dit que le SNEP « *repousse le dialogue* » par principe mais si « *quelques motifs de s'opposer* » sont suggérés, rien n'est dit sur leur gravité perçue par toute la profession : suppression des ENSEPS, projet d'animateurs à l'école, mise en cause des 5 heures et plan autoritaire de transferts de poste, mise en cause de l'animation du sport scolaire. Le succès d'une première grève le 10 mars 1970 sur ces enjeux n'est-il pas un critère sérieux de démocratie syndicale ?

L'auteur laisse entendre ensuite que l'opposition à l'institution des CAS aurait été politique et non pédagogique, Joël Meillat dément clairement dans sa lettre cette affirmation et je suis autorisé à ajouter que des personnalités comme Mérand et Goirand sont scandalisées par les propos qu'on leur prête. L'opposition au CAS a été une résistance professionnelle réussie à une tentative de déscolarisation de l'EPS.

Suit alors un nouveau discours sur le refus de concertation ou les ministres successifs, acteurs neutres évidemment, sont requis comme témoins à charge sans que, par exemple, les motifs d'opposition au plan Soisson soient même rappelés ou encore le refus du ministre de recevoir le SNEP seul, sans la FEN, pendant ce conflit. Qualifier ensuite la perspective du SNEP de « *révolutionnaire* » amusera beaucoup nos minoritaires critiquant plutôt notre réformisme.

Puis, l'auteur affirme que l'engagement du SNEP dans le combat électoral n'a pas été débattu par les syndiqués, ce qui est encore une contrevérité. La signature du Programme Commun (PCG) en juin 1972 est saluée sur la base d'une orientation déjà ratifiée dans le précédent congrès.

C'est la commission administrative du 9 février 1973 qui appelle, à l'occasion des législatives de 1973, à soutenir les candidats du Programme commun

La motion d'orientation UA du congrès de 1973, premier congrès après la signature du PCG, qui soutient explicitement ce programme est votée très largement

Pour les présidentielles de 1974, l'appel au soutien du programme ne pose aucun problème, il reflète le consensus existant dans la profession.

Concernant le débat sur l'actualisation du PCG en 1977, il s'est agi effectivement d'une convergence sur le fond entre les positions économiques du PCF et celles d'une large partie du mouvement syndical (courant UA de la FEN, CGT, et autres) positions dont on peut débattre a posteriori du bien fondé ; mais les syndicalistes (dont des socialistes) étaient dans leur logique en demandant des moyens suffisants pour satisfaire aux revendications. C'est pourquoi il est scandaleux que J-L. Martin se permette de juger que le SNEP avait choisi le PCF contre l'EPS. L'auteur évoque aussi un article de mars 1978 exposant « les motifs d'inquiétudes » provoquées par une conférence de F. Mitterrand mais il se garde bien de les citer pour que chacun apprécie : enseignant bivalent pour les collèges, aspect positif de la loi Mazeaud, l'ASSU considéré comme une bureaucratie, engagement faible pour les recrutements... Fallait-il être syndicalement silencieux ?

Soulignons qu'entre mars 78 et mai 81, il y a 3 ans occupés par la longue et difficile lutte contre le plan Soisson, ce qui explique d'ailleurs assez simplement la baisse de syndicalisation en 1979 mieux que toute spéculation politicienne. Le SNEP rassemble quand même 79 % des suffrages aux professionnelles de mars 1981 (entre 75 et 82 le SNI perdra 15 % de syndiqués).

- 7-L'audience du SNEP : une imposture ?

Ainsi, selon l'auteur, le SNEP bénéficierait d'une « *indulgence corporative* » anormale due, entre autre chose

à un mérite usurpé pour le rattachement à l'EN, question pour laquelle nous avons fait les mises au point nécessaires ; ce qui n'empêche pas l'auteur de sous-estimer avec condescendance la réalité du groupe de pression constitué par la profession au moment du plan Soisson : le fait que le SNEP ait pu s'expliquer en première page du Monde du 6 décembre 78 est pourtant un repère significatif.

Il n'ose pas réécrire cependant, comme dans la revue EPS dans un élan imprudent, que le SNEP a en avril 1981 «résisté à la tentation de soutenir ouvertement la candidature de Georges Marchais». Spéculation invraisemblable mais éclairante sur l'historien !

Cependant, l'auteur persiste et explique de façon pédante que le SNEP se fabrique une mémoire mythique.

Un exemple serait donné avec « *le mythe du congrès de Nice* » de 1969 pour lequel l'auteur s'efforce curieusement de démontrer longuement qu'il n'y aurait pas eu rupture d'orientation, ni politico- syndicale, ni pédagogique. D'abord, les historiens ne confondent pas, me semble-il la conjoncture parfois hasardeuse et le sens de l'événement. Personne ne conteste le caractère précaire du changement de majorité au plan arithmétique, ce que l'auteur rappelle laborieusement. Pourtant, quand j'écris «*Tout ceci conduit dans le SNEP (4 500 syndiqués sur 7 000, 90% aux élections professionnelles) à l'élection de justesse* (souligné par moi) *d'une nouvelle direction UA*» l'auteur juge que je veux faire croire à une majorité écrasante (« 64% des inscrits ! »), en feignant de croire que je compte 4 500 voix sur 7 000 votants ! tous ceux qui connaissent un peu les effectifs de professeurs du moment savent que le chiffre de 7 000 syndiqués est déjà invraisemblable pour l'époque, et que ce qui est entre parenthèses constituait à l'évidence une carte d'identité du SNEP de 1969. Enfin pourquoi aurais-je écrit « de justesse » ? D'ailleurs, comme il ne faut pas donner prise à la mauvaise foi, nous avons écrit « 7 000 syndiqués » dans une publication ultérieure.

Revenons au débat de fond qui est plus intéressant. Unité et Action a mis trois choses en cohérence : un nouveau style syndical (dénoncé par l'auteur,) un projet de changement social, un idéal de culture sportive humaniste. L'auteur avance que le courant UID partageait la troisième option, ce qui n'est pas si simple. Ce courant était divisé entre partisans d'une EP de base ou hygiénique et partisans d'une ouverture parfois opportuniste sur le sport (des militants UID ont défendu les CAS pendant que d'autres les combattaient, le SNEEPS est passé du technicisme sportif au « corporel »). Enfin les propositions syndicales des années 66-67 sont le produit d'un travail unitaire (R. Mérand, R. Delaubert, Y. Adam, R. Deleplace entre autres, ont joué un rôle important). Mais ce qui a manqué en plus à UID c'est la cohérence avec les deux autres dimensions, notamment le travail de terrain, ce qu'il concède. Comment J-L Martin peut-il alors en conclure qu'il s'agit d'un exemple de distorsion entre histoire et mémoire ?

On peut donner un autre éclairage. Pendant les 10-15 ans précédant 1969, des dizaines de militants sont sortis des ENSEPS après s'être formés au plan pédagogique, syndical et politique (ne pas oublier l'impact de la guerre d'Algérie). Ce sont eux qui vont constituer la relève générationnelle en cadres syndicaux, notamment grâce à la période d'unité syndicale (63-67) due à la bataille laïque. Le seul cas de ma promotion 58-61 est significatif : sur 80 étudiants dont une moitié d'origine sociale modeste venait des Ecoles normales primaires, 1/4 devinrent des militants engagés et plus tard on comptera parmi eux une douzaine de responsables académiques ou de secrétaires nationaux. C'est ce qui a permis que la rupture se concrétise après 69 notamment par l'animation forte de l'activité de la profession pour donner un contenu culturel et sportif à l'EPS sans céder sur la déscolarisation (Congrès d'Orsay, 1972). Ajoutons que du côté des pouvoirs publics, on ne s'est pas trompé sur la rupture, comme l'a noté J-M Prevost (dossier EPS n°15), deux visions de la politique de l'EPS vont effectivement s'opposer.

Le SNEP entretiendrait le mythe que l'avenir de l'EPS est à gauche, ce qui manifestement irrite l'auteur qui se livre à une vibrante réhabilitation de Herzog, en partie justifiée.

Oui, il y a eu une espérance syndicale liée au programme commun dès 1972, très largement partagée et persistante jusqu'en 81, d'ailleurs alimentée par les politiques de Comiti, Mazeaud, Soisson. Puis 1981 est venu avec des résultats substantiels pour l'EPS. Sur ce point, l'acharnement de J-L Martin à prouver que le SNEP n'y était pour rien est pathétique. Mais, 1989 mérite aussi considération puisque après de fortes luttes, la négociation avec Jospin aboutit à éviter les bivalents en collèges et à une revalorisation de la profession.

Un panthéon sélectif ?

Répétant une fois de plus que les « *constructions historiques caricaturales* » sont « *rabâchées* » dans le bulletin, l'auteur croit pouvoir nous faire le reproche d'avoir omis de saluer la disparition en mai 2002 de Philippe Neaumet, ce qui est faux. Le SNEP, informé avec retard, a cependant publié en février 2003 un article signé du secrétariat national « *saluant sa mémoire* » et soulignant, à côté de commentaires plus critiques, « *ses compétences corporatives et administratives* ». Il aurait mieux valu vérifier. De même dans mon article de la revue EPS comme dans le bulletin spécial « *histoire* », son rôle pour la défense de la

profession est souligné.

L'auteur affirme ensuite, une fois de plus, que « *loin d'assumer ses erreurs* », l'effort fait par la direction du SNEP pour rendre compte de son histoire relève du « *négationnisme et de la manipulation* ». Il estime en plus que « *les publications dérangeantes sont assassinées* » pensant sans doute à la crieuse méritée de son livre dans le bulletin 672 de septembre 2002 qu'il ne cite d'ailleurs pas. Le **centre EPS & Société** est visé comme s'il avait été créé pour cela, alors que ses productions, la revue *Contre-pied* notamment sont à 95 % pédagogiques. Enfin, faire quelques conférences aux étudiants serait s'ériger au rang « *d'historien* » et même *prétendre* « *à l'onction du cadre universitaire* ».

Tant de fatuité laisse perplexe. L'appel à la censure n'est pas loin. Pour J-L Martin, ce « *mélange des genres (...), cette confusion entre (...) recherche de vérité et action de propagande* » est d'ailleurs reproché à la revue **EPS** qui aurait eu le tort d'accepter de publier, « *sur le même plan* » (!) mon article sur la stratégie du SNEP depuis 1969, après parution du sien dans le numéro précédent. J-L Martin donne une version rocambolesque et assez scandaleuse de cette affaire d'articles. Il oublie tout simplement de rappeler que c'est lui-même qui m'a envoyé la première version de l'étude pour avis, sur conseil de la revue. J'ai conservé le mail et le fichier du 11-09 auquel je me réfère d'ailleurs dans l'article du bulletin de l'AFRAPS.

Dans une lettre du 12/09, j'indique clairement à la rédactrice en chef : « Compte tenu de la gravité de nos désaccords, je lui ai dit (à Martin) ma préférence pour l'expression de mon point de vue à côté du sien, ce qu'il a trouvé naturel tout en observant que la décision appartenait à la revue. La question est donc posée... ». De plus, j'ai été amené à faire remarquer que la parution d'un article « engagé » à la veille des Elections Professionnelles pouvait être mal perçue, ce qui a semblé de bon sens. Il n'y a donc eu aucune menace et la Revue a eu le mérite de respecter le pluralisme en publiant les deux articles après les élections. C'est pourquoi, les références pédantes à Paul Ricœur, donne envie de voir notre historien autoproclamé, s'appliquer à lui-même les règles d'un travail de mémoire un peu plus scrupuleux. Pourquoi par exemple prétendre que le SNEP affirme « représenter 80% de la corporation » alors que dans le bulletin **Histoire** le secrétaire général souligne déjà le caractère unique des 54% des inscrits (81 % des votants) rassemblés sur le vote SNEP à l'occasion des Elections professionnelles de 2002, alors qu'il y avait 4 listes concurrentes.

Un tel résultat devrait interpeller l'historien. Hélas non, Monsieur Propre entend persister à dénoncer « *le négationnisme* » du SNEP, à pourfendre le mythe mensonger et rétablir la « vraie » Histoire !

CONCLUSION

La thèse de la « sujétion » n'est pas du tout démontrée !

Au terme de cette étude critique, forcément fastidieuse, d'un texte touffu dont l'organisation n'est pas évidente, on peut constater qu'il y a beaucoup de « preuves » très contestables, quelques contrevérités étonnantes et beaucoup de commentaires dont la subjectivité est telle qu'elle conduit à considérer que l'auteur est plus un militant passionné qu'un historien objectif. Celui-ci donne l'impression que l'existence et le rayonnement actuel du SNEP lui sont insupportables. On perçoit nettement une volonté de règlement de compte pour des raisons qui concernent l'auteur. On doit regretter cependant la mauvaise foi et la malhonnêteté de certaines démonstrations sans aucun respect pour les personnes concernées. L'auteur est-il conscient que des milliers de collègues fondent leur opinion non sur une « mémoire manipulée » mais sur l'expérience vécue des 30 dernières années et qu'ils n'apprécieront pas d'être pris pour des imbéciles. Enfin l'accusation diffamatoire et calomnieuse de « négationnisme » peut-elle être laissée sans suite, compte tenu du sens attesté de ce mot vis à vis de la Shoah. Mais l'auteur qui promet de persévérer ne semble pas conscient d'avoir franchi les limites de l'inacceptable. A la communauté des historiens d'en tirer d'abord les conclusions.

Recentrer sur l'histoire politique et globale de l'EPS, c'est en tout cas une nécessité face à la dérive critiquée précédemment. Un travail méthodologique semble nécessaire pour cerner les grands paramètres de l'Histoire de l'EPS et notamment le rôle d'acteur collectif joué par la profession.

Jacques Rouyer

(1) Revue **Communisme** – N° 76/77 - mai 2004 – L'Age d'homme

(2) **Histoire de la FEN** de Guy Bruçy.- Belin 2003

(3) Lettre de Joël Meillat (secrétaire national, 1975-1979) du 5 juin 2003, dont les interviews déjà utilisées dans le livre de J-L Martin **Histoire de l'Education physique sous la Ve République 1969-1981**, sont reprises dans l'article de J-L Martin analysé ci-dessus.

« Joël Meillat à Jacques Rouyer,

Tu as souhaité, compte tenu de notre travail commun à la direction du SNEP, connaître mon sentiment sur le livre de J-Luc Martin et plus particulièrement sur l'utilisation des témoignages qui me sont attribués et qu'il ne m'a pas été possible de relire.

En préalable, je voudrais indiquer que je ne peux souscrire à la thèse générale de l'ouvrage à savoir que le SNEP était inféodé au PCF et qu'il avait fondé sa stratégie sous la forme d'un combat politique au sens politicien du terme.

Prenons quelques exemples :

- *a propos des CAS (p175), il y a eu un réel débat au sein du syndicat et de la profession, mais il est faux de penser que notre opposition n'a été que politique. Une chose était de se saisir de toute les possibilités d'ouverture culturelle des contenus, autre chose était de cautionner une réelle politique de déscolarisation de l'EPS.*

- *pourquoi, par ailleurs, affirmer dans la préface que le syndicat n'avait que dédain pour les recherches scientifiques au nom d'un anti-intellectualisme ? je peux affirmer, pour avoir assuré le suivi de ces questions, que le SNEP avait fait de « l'intégration universitaire » un de ses objectifs prioritaires et que ce dossier a d'ailleurs avancé de manière déterminante.*

- *Pourquoi également remettre en cause ou minimiser le rôle du SNEP dans le rattachement à l'EN, alors que cette revendication a toujours figuré comme une des priorités du syndicat et de la profession.*

- *En résumé, il ne s'agit pas de remettre en cause tout le travail fait par J-Luc Martin sur une période sans doute charnière de l'histoire de l'EPS mais son approche m'apparaît réductrice dans la mesure où la dimension pédagogique et l'influence de la profession ne sont pas réellement prises en compte; or la mise en place des districts ASSU et des stages de FPC à partir de 1970 a profondément fait évoluer les pratiques et a « nourri » d'une certaine manière le combat syndical contre une politique qui refusait de répondre aux besoins de la société.*

- *Avec toute mon amitié -Joël Meillat »*

(4) **Regards sur l'Histoire de l'EPS**, supplément au bulletin du SNEP 710 – Mars 2004